

Trois cent soixante-treizième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 15 avril 2013, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Germain Ducharme, représentant
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargée de projets et agente de développement rural	Mme Julie Coulombe
Technicien en géomatique	M. Gabriel Landry
Agent de développement des loisirs	M. Steve Pelletier

Cinq (5) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2013-04-8384

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec les modifications suivantes:

Ajout du point 9.1.43 : Pacte rural 2007-2014 – volet supralocal, Rapatriement des sommes non utilisées

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013
4. INVITÉS
 - 4.1 Présentation et adoption du rapport financier au 31-12-2012 de la MRC par M. Joël Minville de la firme Roy, Desrochers, Lambert
 - 4.2 Présentation et adoption du rapport financier au 31-12-2012 du site d'enfouissement LES par M. Joël Minville de la firme Roy, Desrochers, Lambert
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS
 - 6.1 Calendrier des activités – avril et mai 2013
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Loisirs
 - 7.1.1 Participation de l'agent loisirs au 1^{er} Rendez-vous québécois du loisir rural, 8 et 9 mai 2013
 - 7.1.2 Conseil sport loisir de l'Estrie – Renouvellement du membership 2013-2014
 - 7.2 Vita Sources
 - 7.2.1 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 28 février 2013
 - 7.2.2 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} février au 28 février 2013
 - 7.3 Avenir d'enfants
 - 7.3.1 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 28 février 2013
 - 7.4 Piste cyclable

- 7.5 Culture
 - 7.5.1 Entente ministère de la Culture 2012-2013
- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 Demande d'appui
 - 8.1.1 MRC des Basques – Projet de loi privée
 - 8.1.2 Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs – Demande au fonds conjoncturel du MAMROT
 - 8.2 À titre de renseignements
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 9.1 Ruralité
 - 9.1.1 Pacte rural – volet local, Projet 136-2013: Plateforme multifonctionnelle, Danville
 - 9.1.2 Pacte rural – volet local, Projet 137-2013: Marché public, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.3 Pacte rural – volet local, Projet 138-2013: Embellissement de la communauté, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.4 Pacte rural – volet local, Projet 139-2013: La Murale, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.5 Pacte rural – volet local, Projet 140-2013: Aménagement de la bibliothèque, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.6 Pacte rural – volet local, Projet 141-2013: Sensibilisation au compostage, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.7 Pacte rural – volet local, Projet 142-2013: Politique familiale et des aînés, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.8 Pacte rural – volet local, Projet 143-2013: Aire de repos au cimetière et animation au musée religieux, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.9 Pacte rural – volet local, Projet 144-2013: La halte belvédère, Saint-Georges-de-Windsor
 - 9.1.10 Pacte rural – volet local, Projet 145-2013: Aménagement d'une clôture, de sentiers pédestres ainsi que peinture et réparation de briques, Ham-Sud
 - 9.1.11 Pacte rural – volet local, Projet 146-2013: Acquisition de jeux et bonification des installations, Ham-Sud
 - 9.1.12 Pacte rural – volet local, Projet 147-2013: Aménagement et embellissement des garages municipaux, Ham-Sud
 - 9.1.13 Pacte rural – volet local, Projet 148-2013: Conservation du patrimoine, cimetière protestant, Ham-Sud
 - 9.1.14 Pacte rural – volet local, Projet 149-2013: Aménagement du terrain de balle et acquisition de matériel, Ham-Sud
 - 9.1.15 Pacte rural – volet local, Projet 150-2013: Conception et réalisation d'un aménagement d'accueil, Ham-Sud
 - 9.1.16 Pacte rural – volet local, Projet 151-2013: Étude pour le déploiement du Wi-Fi, Ham-Sud
 - 9.1.17 Pacte rural – volet local, Projet 152-2013: Aménagement paysager de la façade du chalet du Mont-Ham, Ham-Sud
 - 9.1.18 Pacte rural – volet local, Projet 153-2013: Dynamiser l'apparence de la municipalité, Saint-Adrien
 - 9.1.19 Pacte rural – volet local, Projet 154-2013: Église Saint-Adrien, Saint-Adrien
 - 9.1.20 Pacte rural – volet local, Projet 155-2013: Projet éducatif, Saint-Adrien
 - 9.1.21 Pacte rural – volet local, Projet 156-2013: Achat local et marché public, Saint-Adrien
 - 9.1.22 Pacte rural – volet local, Projet 157-2013: Campagne de sensibilisation au compostage, Saint-Adrien
 - 9.1.23 Pacte rural – volet local, Projet 158-2013: Agent de développement 2013, Saint-Adrien
 - 9.1.24 Pacte rural – volet local, Projet 159-2013: Amélioration des outils de communications (Internet), Saint-Adrien
 - 9.1.25 Pacte rural – volet local, Projet 160-2013: Réflexion citoyenne sur l'exploitation des ressources naturelles, Saint-Camille
 - 9.1.26 Pacte rural – volet local, Projet 161-2013 : Étude de faisabilité pour la mise en place d'un verger expérimental à Saint-Camille
 - 9.1.27 Pacte rural – volet local, Projet 162-2013 : Carnet de santé, Saint-Camille
 - 9.1.28 Pacte rural – volet local, Projet 163-2013 : Mise en place d'espèces fruitières comestibles, Saint-Camille

- 9.1.29 Pacte rural – volet local, Projet 164-2013 : Kit clé en main d'organisation d'événements, Saint-Camille
- 9.1.30 Pacte rural – volet local, Projet 165-2013 : Parc naturel, Saint-Camille
- 9.1.31 Pacte rural – volet local, Projet 166-2013 : Transfert d'expertise, développement résidentiel communautaire rural, Saint-Camille
- 9.1.32 Pacte rural – volet local, Projet 174-2013 : Transformation de l'église, volet équipements culturels, Saint-Camille
- 9.1.33 Pacte rural – volet local, Projet 167-2013 : Fresque sur les Chemins des Cantons, l'Estrie se raconte, Wotton
- 9.1.34 Pacte rural – volet local, Projet 168-2013 : Carrefour de la diversité de Wotton, Wotton
- 9.1.35 Pacte rural – volet local, Projet 169-2013 : Installation de filets protecteurs, Wotton
- 9.1.36 Pacte rural – volet local, Projet 170-2013 : Cloche à vêtements, Asbestos
- 9.1.37 Pacte rural – volet local, Projet 171-2013 : Patinoire Beausite, Asbestos
- 9.1.38 Pacte rural – volet local, Projet 172-2013 : Balançoires pour aînés, Asbestos
- 9.1.39 Pacte rural – volet local, Projet 173-2013 : local, Club Optimiste, Asbestos
- 9.1.40 Pacte rural – volet supralocal, Projet XLII-2013 : Atelier Mont Ham
- 9.1.41 Pacte rural – volet supralocal, Projet XLVI-2013 : Les Sources vues du ciel
- 9.1.42 Politique nationale de la ruralité – Formation nationale des agents de développement rural 2013
- 9.1.43 *Pacte rural 2007-2014 volet supralocal, Rapatriement des sommes non utilisées*
- 9.2 Développement social
- 9.3 Développement local
- 9.4 Université rurale québécoise 2013
- 9.5 Parc régional du mont Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 Avis de conformité au schéma d'aménagement
 - 10.1.1 Annulation projet de règlement 186-2011 : affectation parcellaire
 - 10.2 Dossier aménagement
 - 10.2.1 Orthophotographies aériennes du territoire estrien
 - 10.3 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 11. POSTE DE POLICE
 - 11.1 Dénéigement saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, poste de police de Wotton
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.1 Date de dépôt – Rapport mise en place schéma de couverture de risques en sécurité incendie an 1
 - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
 - 12.2.1 Prochaine rencontre du comité de sécurité publique, le 4 juin 2013 à 9 h 30, à Ham-Sud
 - 12.2.2 Projet pilote de desserte récréotouristique et dérogation au plan d'organisation des ressources policières
- 13. ENVIRONNEMENT
 - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
 - 13.1.1 LES – États des revenus et dépenses au 31 mars 2013
 - 13.1.2 LES – Liste des chèques du 1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013
 - 13.2 Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 13.2.1 Étape de dissolution RIÉMR, rencontre le 1^{er} mai 2013
 - 13.3 Eau
 - 13.3.1 Demande d'appui maintien poste coordonnateur du bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest
 - 13.4 Récupération – Aucun sujet
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
 - 15.1 MRC – États des revenus et dépenses au 31 mars 2013
 - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1^{er} mars au 31 mars 2013
 - 15.3 MRC – États financiers comparatifs au 31 mars 2013
- 16. MRC RESSOURCES HUMAINES
 - 16.1 Présentation du géomaticien, M. Gabriel Landry

- 17. MRC ADMINISTRATION
 - 17.1 Désignation des représentants de la MRC au conseil d'administration du CLD
 - 17.2 Calendrier de conservation de la MRC des Sources, autorisation de destruction de documents
 - 17.3 Congrès des aménagistes 2013
 - 17.4 Soirée reconnaissance, désignation Coup de cœur 2012
 - 17.5 Mandat – Refonte du Site Web MRC
 - 17.6 Tournoi de golf du maire d'Asbestos, 31 mai 2013
 - 17.7 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, le 29 août 2013 au Club de golf de Cowansville
 - 17.8 Refinancement emprunts, fibre optique et poste de police de Wotton – Appel d'offres publiques
- 18. MRC IMMEUBLE
 - 18.1 Mandat service d'architecture et service d'ingénierie
- 19. TRANSPORT COLLECTIF
 - 19.1 Rapport d'exploitation 2012
 - 19.2 Rencontre 4 avril 2013
- 20. VARIA
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

2013-04-8385

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2013

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

2013-04-8386

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2012 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2012 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 15 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le rapport financier pour l'année 2012 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

2013-04-8387

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2012 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2012 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 15 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le rapport financier pour l'année 2012 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Michel Plourde questionne les membres du conseil sur la composition du comité consultatif agricole (CCA) et demande s'il y a des postes vacants au sein de ce comité. M. Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire et aménagiste, informe les membres du conseil sur la composition du comité, entre autres, sur la nomination des représentants des producteurs agricoles dont une liste de nom est dressée par l'association accréditée au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, soit l'Union des producteurs agricole (UPA), qui en fait la recommandation à la MRC. M. Plourde demande la composition du comité consultatif agricole, soit le nombre d'élus et d'agriculteurs. M. Marcotte informera le conseil à la prochaine rencontre.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – avril et mai 2013

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et mai 2013 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

M. Hugues Grimard rappelle la tenue du Souper-conférence Agenda 21 local, le 24 avril 2013.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2013-04-8388

PARTICIPATION DE L'AGENT LOISIRS AU 1^{ER} RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL, 8 ET 9 MAI 2013

CONSIDÉRANT la tenue du 1^{er} rendez-vous québécois du loisir rural les 8 et 9 mai 2013 à Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT que ce rendez-vous s'adresse aux travailleurs en loisirs et particulièrement aux municipalités rurales du Québec;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités de la MRC des Sources sont des municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise l'agent de développement des loisirs, M. Steve Pelletier, à participer au 1^{er} rendez-vous du loisir rural les 8 et 9 mai 2013 à Lac-Mégantic;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 100 \$ de même que les frais d'hébergement et de déplacement à même le budget «loisirs».

Adoptée.

2013-04-8389

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP 2013-2014

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) en date du 14 mars 2013 sollicitant la MRC à poursuivre son membership pour l'exercice 2013-2014 ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit sur le développement de la pratique du sport pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit à titre d'organisme subventionnaire pour une partie du salaire de l'agent de développement aux loisirs de la MRC (5 000 \$ par année) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Germain Ducharme

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son membership avec le CSLE pour l'exercice 2013-2014;

QUE la MRC des Sources désigne M. Pierre Therrien et M. Steve Pelletier pour la représenter pour participer aux activités corporatives du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et y exercer un droit de parole et de vote;

QUE la cotisation de 135 \$ soit prise à même le poste budgétaire « Mise en œuvre – Plan d'action loisir ».

Adoptée.

VITA SOURCES

2013-04-8390

VITA SOURCES

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 28 février 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 28 février 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-04-8391

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéro 201300063 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 167,40 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2013-04-8392

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 28 février 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 28 février 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

L'agent de développement des loisirs, M. Steve Pelletier, informe les membres du conseil sur le dossier de la piste cyclable. Les deux (2) ponts (6 et 7) ont été réparés. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a remboursé à la MRC les deux (2) avances qu'elle avait faites à Corridors verts pour la réfection des deux (2) ponts. M. Pelletier confirme que les travaux sont conformes, mais il reste des correctifs mineurs à faire au printemps.

CULTURE

2013-04-8393

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

CONSIDÉRANT les démarches entamées en vue de conclure une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrit dans la continuité du cadre de mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la MRC des Sources pour un montant de 15 000 \$, conditionnellement à un montant d'appariement devant provenir d'une contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT que ce montant a été prévu au budget 2013 de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2012-2013;

QUE le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, soit et est autorisé à signer la Convention entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et la Municipalité régionale de comté des Sources, pour la mise en œuvre du plan d'action de développement culturel de la MRC des Sources pour l'année 2012-2013.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2013-04-8394

MRC DES BASQUES – PROJET DE LOI PRIVÉE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 18 mars 2013 de la MRC des Basques concernant un appui relativement à un projet de Loi privée pour obtenir les pouvoirs de développement sur son propre territoire public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC des Basques qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'une grande partie du territoire public de la MRC des Basques n'est pratiquement pas accessible au public pour des activités de loisirs, de récréation, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT que le développement de la MRC des Basques, par sa situation géographique et économique, doit être orienté vers le tourisme, la villégiature et les activités de loisirs, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT que, pour des motifs historiques, des droits exclusifs, notamment de chasse et de pêche, ont été concédés sur une grande partie du territoire public de la MRC à des entreprises ou organismes privés au seul bénéfice de leurs membres et de leurs invités;

CONSIDÉRANT que la MRC des Basques désire créer un parc régional ouvert au public, comprenant notamment des territoires publics contrôlés par les entreprises ou organismes privés et organiser des activités de loisirs y compris la chasse et la pêche;

CONSIDÉRANT que la MRC des Basques a besoin de pouvoirs spéciaux pour élaborer et réaliser ce projet, pour lui permettre de conclure des ententes particulières avec ces entreprises et acquérir à l'amiable ou par expropriation tout bien qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT que la MRC des Basques déposera par l'entremise du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, un projet de loi privée à l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'obtenir ces pouvoirs spéciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé d'appuyer la démarche de la MRC des Basques visant à obtenir du gouvernement ces pouvoirs spéciaux pour mettre en valeur son territoire public dans un but de développement durable et responsable, et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

Adoptée.

2013-04-8395

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS – DEMANDE AU FONDS CONJONCTUREL DU MAMROT

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 17 avril 2013 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs demandant un appui au projet de restauration du lac Trois-Lacs au Fonds conjoncturel de

développement 2013 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT que le projet de restauration du lac Trois-Lacs est structurant pour le développement des deux (2) régions;

CONSIDÉRANT que les instances municipales mettent un accent prioritaire sur la réalisation de ce projet depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que des travaux ont débuté dans le plan d'eau depuis 2011;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à plusieurs contraintes financières en lien avec la complexité des travaux et par rapport aux nombreuses exigences des différents ministères;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 60 000 \$ est nécessaire pour compléter le budget 2013, ce qui représente une somme de 30 000 \$ pour chacune des deux (2) régions administratives du territoire des Trois-Lacs, soit l'Estrie et le Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources appuie favorablement la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs dans sa demande de financement auprès du Fonds conjoncturel de développement 2013 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

Le préfet, M. Hugues Grimard, rappelle les exigences reliées à la procédure pour le cheminement des projets au pacte rural. M. Grimard invite les promoteurs à encourager les fournisseurs locaux et par conséquent encourager l'achat local sur le territoire de la MRC des Sources.

2013-04-8396

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL DANVILLE

PROJET : PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE DANVILLE

(PROJET 136-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 136-2013: Plateforme multifonctionnelle, Danville présenté par la Municipalité de Danville dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la construction d'une surface multifonctionnelle avec dalle de béton, bloc sanitaire, toit avec toile rétractable;

CONSIDÉRANT que cette plateforme permettra d'y exercer différentes activités pour la famille ainsi que toute la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet fait suite à un sondage effectué dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Danville au Pacte rural – volet local Danville est de 203 861 \$ et qu'il reste un montant de 203 861 \$ dans l'enveloppe du pacte rural local - Danville;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du dernier appel de projet au volet local;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la vision de développement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet a été préparé par M. Yves Gaillardez, géographe-urbaniste de la firme Urbanex;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 136-2013 : Plateforme multifonctionnelle, présenté par la Municipalité de Danville pour un montant maximum de 203 861 \$, ou correspondant à un apport maximal de 60,3 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local de Danville;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions ;
- dépenses ventilées ;
- échéancier précis;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (101 930,50 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (101 930,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (101 930,50 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (61 158,30 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (40 772,20 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8397

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

(PROJET 137-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 137-2013: Marché public de Saint-Georges-de-Windsor présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la construction de kiosques permanents, présentoirs et tables de pique-nique pour un marché public permanent ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de faire connaître les producteurs locaux de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet sont de dynamiser le centre du village, attirer les jeunes familles dans un endroit sécuritaire et de promouvoir les activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 4 750\$ et que l'investissement total est de 12 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte le projet 137-2013: Marché public de Saint-Georges-de-Windsor présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 4 750 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 375 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 375 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 375 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 425 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (950 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8398**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROJET : EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****(PROJET 138-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 138-2013: Embellissement de la communauté de Saint-Georges-de-Windsor présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embellir le cœur du village de Saint-Georges-de-Windsor avec des aménagements floraux;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 5 706,03 \$ et que l'investissement total est de 10 830,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces nécessaires au projet ont été déposées;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet 138-2013 : Embellissement de la communauté de Saint-Georges-de-Windsor présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 5 706,03 \$, ou correspondant à un apport maximal de 52,7 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 853,02 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 853,01 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 853,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 711,82 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 141,21 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8399**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROJET : LA MURALE DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****(PROJET 139-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 139-2013: La Murale de Saint-Georges-de-Windsor présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la création d'une murale sur le mur de l'école par l'association M.U.R.I.R.S de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 13 685 \$ et que l'investissement total est de 19 550 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de valoriser le milieu historique et culturel, le patrimoine urbain, créera une attraction touristique, contribuera au sentiment d'appartenance et de fierté;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond à l'orientation suivante : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que tous les pièces nécessaires à la réalisation du projet ont été déposées;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 139-2013 : La Murale de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 13 685 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6 842,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (6 842,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (6 842,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (4 105,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 737,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8400**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROJET : AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR (PROJET 140-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 140-2013: Aménagement de la bibliothèque de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'aménagement de la bibliothèque afin de l'adapter pour des enfants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'intégrer davantage les parents et leurs enfants;

CONSIDÉRANT qu'il incitera la fréquentation à la bibliothèque et qu'il initiera les plus jeunes à la lecture;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 4 550 \$ et que l'investissement total est de 6 500 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 140-2013: Aménagement de la bibliothèque de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de pour un montant maximum de 4 550 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 275 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 275 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 275 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 365 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (910 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8401

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE À SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

(PROJET 141-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 141-2013: Sensibilisation au compostage à Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'embauche d'une ressource pour faire une campagne de sensibilisation au compostage et bâtir des outils promotionnels;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 3 250 \$ et que l'investissement total est de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de sensibiliser les citoyens au compostage;

CONSIDÉRANT que c'est un projet de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 141-2013: Sensibilisation au compostage à Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 3 250 \$, ou correspondant à un apport maximal de 43,3 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 625 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 625 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 625 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (975 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (650 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8402

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

(PROJET 142-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 142-2013: Politique familiale et des aînés de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à doter la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor d'une politique familiale et des aînés en procédant à l'embauche d'une ressource afin de rencontrer les organismes, effectuer des sondages et faire la rédaction du rapport;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 8 750 \$ et que l'investissement total est de 12 500 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources; si municipalité s'engage à tenir compte de l'élaboration de cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 142-2013: Politique familiale et des aînés de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 8 750 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- Lettre d'engagement de la Municipalité ;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 375 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (4 375 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (4 375 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (2 625 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (1 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8403

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : AIRE DE REPOS AU CIMETIÈRE ET ANIMATION AU MUSÉE RELIGIEUX DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : LA FABRIQUE DE LA PAROISSE CŒUR-IMMACULÉE-DE-MARIE

(PROJET 143-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 143-2013: Aire de repos au cimetière et animation au musée religieux de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Fabrique de la Paroisse Coeur-Immaculée-de-Marie dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet a deux volets et qu'il consiste, pour l'aire de repos, à faire l'installation d'un abri couvert style gazebo 10 pieds X 12 pieds. Et pour l'animation touristique de faire connaître des faits inconnus et importants dans le musée religieux et embaucher une ressource pour faire la visite des lieux;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 7 000 \$ et que l'investissement total est de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet ajoutera un incitatif à l'offre touristique déjà en place et à faire la promotion de son patrimoine religieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan de développement de l'église suite au forum 2008 et du plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond à l'orientation suivante : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte projet 143-2013: Aire de repos au cimetière et animation au musée religieux de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Fabrique de la Paroisse Coeur-Immaculée-de-Marie pour un montant maximum de 7 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 100 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 400 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8404

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : LA HALTE BELVÈDÈRE DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

(PROJET 144-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 144-2013: La halte belvédère de de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la création d'un espace touristique en créant 2 kilomètres de sentiers accessibles en toute saison et en y installant un service sanitaire;

CONSIDÉRANT que le projet ajoutera un incitatif à l'offre touristique déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 18 858 \$ et que l'investissement total est de 26 940 \$;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet ont été déposées;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le projet 144-2013: La halte belvédère de Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 18 858 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (9 429 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (9 429 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (9 429 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (5 657,40 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (3 771,60 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL HAM-SUD

PROJET 145-2013 : AMÉNAGEMENT D'UNE CLÔTURE, DE SENTIERS PÉDESTRES AINSI QUE PEINTURE ET RÉPARATION DE BRIQUES, HAM-SUD

Le projet est retiré et le promoteur devra faire les corrections nécessaires au projet afin que celui-ci réponde aux critères d'admissibilités de la politique nationale de la ruralité et qu'il dépose à nouveau son projet à une date ultérieure.

2013-04-8405

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – HAM-SUD

PROJET : ACQUISITION DE JEUX ET BONIFICATION DES INSTALLATIONS

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

(PROJET 146-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 146-2013 : Acquisition de jeux et bonification des installations présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'acquisition de jeux et une bonification des installations à la Maison des jeunes de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 4 000 \$ et que l'investissement total est de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet ajoutera une plus grande offre de service aux jeunes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans la planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud établie en 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques et Assurer la pérennité des communautés* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20130304-023 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 146-2013 : Acquisition de jeux et bonification des installations présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 4000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions;
- états financiers de la municipalité;
- dépenses ventilées;
- échéancier;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (2 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (1 200 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL HAM-SUD

PROJET 147-2013 : AMÉNAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DES GARAGES MUNICIPAUX, HAM-SUD

Le projet est retiré et le promoteur devra faire les corrections nécessaires au projet afin que celui-ci réponde aux critères d'admissibilités de la politique nationale de la ruralité et qu'il dépose à nouveau son projet à une date ultérieure.

2013-04-8406

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – HAM-SUD

PROJET : CONSERVATION DU PATRIMOINE, CIMETIÈRE PROTESTANT

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

(PROJET 148-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 148-2013 : Conservation du patrimoine, cimetière protestant présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embellir le cimetière protestant Thompson et d'y ériger une plaque commémorative;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 9 804 \$ et que l'investissement total est de 12 255 \$;

CONSIDÉRANT qu'il permettra de mettre en valeur le cimetière afin d'en conserver son patrimoine et ajoutera un incitatif à l'offre touristique;

CONSIDÉRANT qu'il répond à l'orientation suivante : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20130304-020 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le projet 148-2013 : Conservation du patrimoine, cimetière protestant par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 9 804 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions;
- états financiers de la municipalité;
- dépenses ventilées;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 902 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 902 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 902 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 941,20 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 960,80 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8407

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – HAM-SUD

PROJET : AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE ET ACQUISITION DE MATÉRIELS

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

(PROJET 149-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 149-2013 : Aménagement du terrain de balle et acquisition de matériels présenté par la Municipalité de Ham-Sud dans le cadre

de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager le terrain de balle, construire des abris pour les joueurs et procéder à l'achat du matériel nécessaire pour accueillir une équipe de balle;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 15 778 \$ et que l'investissement total est de 19 723 \$;

CONSIDÉRANT que les installations aideront à la promotion de l'activité physique;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans la planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud établie en 2008;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20130304-019 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 149-2013 : Aménagement du terrain de balle et acquisition de matériels présenté par la Municipalité de Ham-Sud pour un montant maximum de 15 778 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions;
- états financiers de la municipalité;
- dépenses ventilées;
- échéancier;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 889 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (7 889 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (7 889 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (4 733,40 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (3 155,60 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL HAM-SUD
PROJET 150-2013 : CONCEPTION ET RÉALISATION AMÉNAGEMENT D'ACCUEIL, HAM-SUD

Le projet est reporté à une séance ultérieure.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL HAM-SUD**PROJET 151-2013 : ÉTUDE POUR LE DÉPLOIEMENT DU WI-FI, HAM-SUD**

Le projet est retiré et le promoteur devra faire les corrections nécessaires au projet afin que celui-ci réponde aux critères d'admissibilités de la politique nationale de la ruralité et qu'il dépose à nouveau son projet à une date ultérieure.

2013-04-8408**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – HAM-SUD****PROJET : AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA FAÇADE DU CHALET****PROMOTEUR : DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM****(PROJET 152-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 152-2013 : Aménagement paysager de la façade du Mont Ham présenté par Développement du Mont Ham dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à dynamiser l'apparence extérieure en y aménageant des plantes, des fleurs, des arbres;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 2 508 \$ et que l'investissement total est de 3 135 \$;

CONSIDÉRANT que ces aménagements seront plus invitant pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT qu'il répond à l'orientation suivante : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 20130304-025 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le projet 152-2013 : Aménagement paysager de la façade du Mont Ham présenté par Développement du Mont Ham pour un montant maximum de 2 508 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 254 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 254 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 254 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (752,40 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (501,60 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8409

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN

PROJET : DYNAMISER L'APPARENCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

(PROJET 153-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 153-2013 : Dynamiser l'apparence de la Municipalité de Saint-Adrien présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la construction d'un gazebo, améliorer le centre du village avec des fleurs, amélioration de l'entrée, amélioration de l'apparence du cimetière, faire la plantation d'arbres à la patinoire, au parc, proche de l'usine d'épuration d'eau, et faire la fabrication d'une chaise géante;

CONSIDÉRANT que le projet ajoutera un incitatif à l'offre touristique déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 9 500 \$ et que l'investissement total est de 12 500 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-055 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 153-2013 : Dynamiser l'apparence de la Municipalité de Saint-Adrien présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 9 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 76 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local de Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 850 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 900 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8410

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN

PROJET : ÉGLISE DE SAINT-ADRIEN

**PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN
(PROJET 154-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 154-2013 : Église de Saint-Adrien, présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à organiser des rencontres avec la population et faire la visite des municipalités ayant vécu des « succès » suite à la conversion et faire une évaluation patrimoniale de l'église;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait permettre de trouver une deuxième vocation au bâtiment de l'église, s'il est viable;

CONSIDÉRANT qu'il répond à un enjeu reconnu par la Municipalité suite au forum municipal de 2011;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 800 \$ et que l'investissement total est de 1 250 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-059 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 154-2013 : Église de Saint-Adrien présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 800 \$, ou correspondant à un apport maximal de 64 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (400 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (400 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (400 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (240 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (160 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8411**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN****PROJET : PROJET ÉDUCATIF À SAINT-ADRIEN****PROMOTEUR : ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES****(PROJET 155-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 155-2013 : Projet éducatif à Saint-Adrien présenté par l'École Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'acquisition de 18 ordinateurs portables pour 45 élèves, en plus de faire l'achat d'équipements pour des modules de jeux intérieurs et extérieurs ;

CONSIDÉRANT qu'il répond à la priorisation de l'école identifiée lors du forum 2008;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien de la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 7 300 \$ et que l'investissement total est de 9 800 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-061 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 155-2013 : Projet éducatif à Saint-Adrien présenté par l'École Notre-Dame-de-Lourdes pour un montant maximum de 7 300 \$, ou correspondant à un apport maximal de 74,5 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 650 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 650 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 650 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 190 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 460 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8412**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN****PROJET : ACHAT LOCAL ET MARCHÉ PUBLIC À SAINT-ADRIEN****PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN
(PROJET 156-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 156-2013 : Achat local et marché public à Saint-Adrien présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'embauche d'un superviseur pour la culture de fruits et d'un employé de soutien ;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2012, une promotrice en a fait l'expérience et que la réponse a été favorable ;

CONSIDÉRANT que le projet répond au plan d'action de la communauté et au plan d'action d'Inode;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien de la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 6 600 \$ et que l'investissement total est de 8 900 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-057 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 156-2013 : Achat local et marché public à Saint-Adrien présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 6 600 \$, ou correspondant à un apport maximal de 74,2 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 300 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 300 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 300 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 980 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 320 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8413PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIENPROJET : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE À SAINT-ADRIENPROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN
(PROJET 157-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 157-2013 : Campagne de sensibilisation au compostage à Saint-Adrien présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'embauche d'une ressource pour faire une campagne de sensibilisation au compostage et bâtir des outils promotionnels;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à sensibiliser les citoyens au compostage;

CONSIDÉRANT que c'est un projet de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action 2011 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 8 000 \$ et que l'investissement total est de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-056 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet 157-2013 : Campagne de sensibilisation au compostage à Saint-Adrien présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 8 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 66,7 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 400 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 600 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8414**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN****PROJET : AGENT DE DÉVELOPPEMENT 2013 DE SAINT-ADRIEN****PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN
(PROJET 158-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 158-2013 : Agent de développement 2013 de Saint-Adrien présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher un agent de développement et que cet agent permettra d'aider à la mise en œuvre du plan directeur 2008 et du plan d'action d'Inode ;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de 5 900 \$ pour un projet totalisant 8 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales, Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-058 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 158-2013 : Agent de développement 2013 de Saint-Adrien présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 5 900 \$, ou correspondant à un apport maximal de 73,8 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 950 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 950 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 950 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 770 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 180 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8415**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR****PROJET : AMÉLIORATION DES OUTILS DE COMMUNICATIONS****PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN (PROJET 159-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 159-2013 : Amélioration des outils de communication présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à faire l'amélioration de son outil de communication Internet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 2 079,27 \$ effectuée par la Corporation de développement de Saint-Adrien auprès du Pacte rural – volet local Saint-Adrien pour un projet totalisant 3 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il permettra d'inventorier et de mettre à jour le parc immobilier, faire la promotion de festival, donner des informations municipales, faire la publication de bulletin le Bûcheux et le Tou-cha-tou, mettre en relief le projet de l'école (vision éducative);

CONSIDÉRANT que ce projet répond au plan d'action d'Inode;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes: *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, et Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 201303-060 de la Municipalité de Saint-Adrien qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 159-2013 : Amélioration des outils de communication présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 2 079,27 \$, ou correspondant à un apport maximal de 69,3 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 039,64 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 039,63 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 039,64 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (623,78 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (415,85 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8416

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET : RÉFLEXION CITOYENNE SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

(PROJET 160-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 160-2013 : Réflexion citoyenne sur l'exploitation des ressources naturelles présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à la mise sur pied d'une démarche d'information et de réflexion sur le développement des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'il permettra de connaître la notion d'acceptabilité sociale sur le territoire en faisant l'embauche d'une ressource pour aider à définir les conditions d'acceptabilité sociale, amener une prise en charge citoyenne au niveau de la réflexion et des actions ainsi que doter la Municipalité d'un processus d'analyse et d'évaluation des projets;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 2 000 \$ et que l'investissement total est de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Favorise la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-02-49 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 160-2013: Réflexion citoyenne sur l'exploitation des ressources naturelles présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de 2 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 57,1% du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (1 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (1 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (600 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (400 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8417**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE****PROJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN VERGER EXPÉRIMENTAL****PROMOTEUR : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CULTUR'INNOV (PROJET 161-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 161-2013 : Étude de faisabilité pour la mise en place d'un verger expérimental présenté par la Coopérative de solidarité Cultur'Innov dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire une étude de faisabilité afin d'implanter un verger en identifiant des sites potentiels avec les intervenants de la région tout en observant l'emplacement, les pentes, le sol, le drainage, etc.;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de valider la possibilité d'implanter un verger et d'identifier le meilleur site pour la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 4 000 \$ et que l'investissement total est de 9 675 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Favorise la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien de la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-02-76 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 161-2013 : Étude de faisabilité pour la mise en place d'un verger expérimental présenté par la Coopérative de solidarité Cultur'Innov pour un montant maximum de 4 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 41,3 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (2 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (1 200 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8418

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET : CARNET DE SANTÉ

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

(PROJET 162-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 162-2013 : Carnet de Santé présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à mettre sur pied un service de première ligne de santé communautaire pour les aînés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 3 400 \$ et que l'investissement total est de 9 820 \$;

CONSIDÉRANT qu'une équipe formée en santé visitera les aînés périodiquement pour prendre le pouls, la pression artérielle, poids, etc.;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de contrer l'isolement des personnes âgées et de prévenir des situations problématiques;

CONSIDÉRANT que l'organisme s'engage à trouver la façon de rendre rentable le projet dans le temps;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-02-73 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 162-2013 : Carnet de santé présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de 3 400 \$, ou correspondant à un apport maximal de 36,4 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 700 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (1 700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (1 700 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (1 020 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (680 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8419

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET : MISE EN PLACE D'ESPÈCES FRUITIÈRES COMESTIBLES

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-CAMILLE

(PROJET 163-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 163-2013 : Mise en place d'espèces fruitières comestibles présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à implanter des espèces fruitières suite à la première phase réalisée en 2011;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 4 400 \$ et que l'investissement total est de 7 310 \$;

CONSIDÉRANT que ces plantations aménageront le sentier multifonctionnel et relancera le Parc Agro;

CONSIDÉRANT qu'il a fait l'objet d'une mobilisation et d'une consultation auprès des acteurs de la communauté avec Clé des champs, Cultur'Innov et Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-02-76 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Germain Ducharme

QUE la MRC des Sources accepte le projet 163-2013 : Mise en place d'espèces fruitières comestibles présenté par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille pour un montant maximum de 4 400 \$, ou correspondant à un apport maximal de 60,2 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 200 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (2 200 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (2 200 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (1 320 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (880 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8420

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET : KIT CLÉ EN MAIN D'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

PROMOTEUR : LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE

(PROJET 164-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 164-2013 : Kit clé en main d'organisation d'évènements présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à structurer l'offre d'accueil d'évènements pour l'organisation de colloques, fêtes familiales ou de mariages;

CONSIDÉRANT qu'il lui permettra d'avoir une plus grande offre de services;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 1 850 \$ et que l'investissement total est de 2 650 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-02-74 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet 164-2013 : Kit clé en main d'organisation d'évènements présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille pour un montant maximum de 1 850 \$, ou correspondant à un apport maximal de 69,8 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (925 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (925 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (925 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (555 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (370 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8421**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE****PROJET : PARC NATUREL****PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE****(PROJET 165-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 165-2013 : Parc naturel présenté par la Municipalité de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire un aménagement paysager au centre du village qui intégrerait un enchaînement de jeux simples destinés aux enfants;

CONSIDÉRANT que le projet utilisera des matériaux disponibles localement;

CONSIDÉRANT que le projet offrira un nouveau service à la population;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 23 543,53 \$ et que l'investissement total est de 31 350 \$;

CONSIDÉRANT que le projet rejoint les objectifs et la vision de différentes orientations de Saint-Camille tels la politique familiale et le plan stratégique pour développement durable de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-04-98 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 165-2013 : Parc naturel présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum de 23 543,53 \$, ou correspondant à un apport maximal de 75,1 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- plan, devis, soumissions;
- dépenses ventilées;
- échéancier précis;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (11 771,77 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (11 771,76 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (11 771,77 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (7 063,06 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (4 708,71 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8422

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE

PROJET : TRANSFERT D'EXPERTISE

PROMOTEUR : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU RANG 13 SAINT-CAMILLE

(PROJET 166-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 166-2013 : Transfert d'expertise présenté par la Coopérative de solidarité du Rang 13 de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à offrir des services d'expertise quant à la création ou le développement de projets dans le domaine tels que l'implantation immobilière en milieu rural, le résidentiel communautaire ou coopératif, le développement des infrastructures, la création et la gouvernance d'organismes coopératifs;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 5 480 \$ et que l'investissement total est de 16 480 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-03-77 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet 166-2013 : Transfert d'expertise présenté par la Coopérative de solidarité du Rang 13 de Saint-Camille pour un montant maximum 5 480 \$, ou correspondant à un apport maximal de 33,3 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Camille;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 740 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 740 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 740 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 644 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 096 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8423**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – SAINT-CAMILLE****PROJET : TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE, VOLET ÉQUIPEMENTS CULTURELS****PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE****(PROJET 174-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 174-2013 : Transformation de l'église, volet équipements culturels présenté par la Municipalité de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'acquisition d'équipements pour l'église de Saint-Camille afin de faciliter la tenue d'évènements et avoir une plus grande offre de services;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 23 960 \$ et que l'investissement total est de 29 950 \$;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu des lettres d'appuis de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, de l'école Christ-Roi, du club FADOQ de Saint-Camille, des productions des Paysages éclatés, du P'tit Bonheur de Saint-Camille et du Camp musical d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution SM2013-04-99 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 174-2013 : Transformation de l'église, volet équipements culturels présenté par la Municipalité de Saint-Camille pour un montant maximum de 23 960 \$, ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (11 980 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (11 980 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (11 980 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (7 188 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (4 792 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8424**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – WOTTON****PROJET : FRESQUE SUR LES CHEMINS DES CANTONS****PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON****(PROJET 167-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 167-2013 : Fresque sur les chemins des Cantons présenté par la Société de développement de Wotton dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à mettre sur pied une fresque théâtrale qui relatera l'histoire de la MRC et l'histoire de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet culturel augmentera l'esprit d'identité et de fierté de tous les citoyens de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet bonifiera l'offre touristique;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des différents intervenants de la Municipalité tels que le Club Optimiste, l'Aféas, la Friperie, le Rucher, la Fourmilière, la FADOQ Wotton, le Comité des loisirs et la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 42 500 \$ et que l'investissement total est de 84 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources conditionnellement à la formation d'un comité spécial pour la coordination du projet, à l'assurance que l'ensemble des dépenses prévues seront faites avant le 1^{er} janvier 2014 et à la réception des pièces suivantes :

- soumissions complètes;
- états financiers de l'organisme;
- confirmation du prêt ou du soutien de la caisse;
- lettre d'engagement des partenaires;
- réception d'une résolution écrite mentionnant qu'il y aura la mise sur pied d'un comité spécial pour la coordination du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 167-2013 : Fresque sur les Chemins des Cantons présenté par la Société de développement de Wotton pour un montant maximum de 42 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 50,3% du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient faits conditionnellement à la réception des pièces recommandées par le comité de consultation;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (21 250 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (21 250 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (21 250 \$) lors de l'adoption du projet

- 30 % (12 750 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (8 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8425

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – WOTTON

PROJET : CARREFOUR DE LA DIVERSITÉ

PROMOTEUR : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON

(PROJET 168-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 168-2013 : Carrefour de la diversité présenté par la Société de développement de Wotton dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à doter le centre-ville de Wotton d'un Carrefour avec l'installation de bannières sur des poteaux de bois, l'aménagement de différentes aires paysagers, l'installation de kiosques, l'organisation de différents événements selon les saisons et impliquer différentes organisations;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 61 377 \$ et que l'investissement total est de 87 127,70 \$;

CONSIDÉRANT que le projet est mobilisateur puisqu'il bénéficie de l'apport de la communauté à la hauteur de 14 %;

CONSIDÉRANT que le projet répond à des enjeux identifiés lors du forum du 3 novembre 2007;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Favoriser la mise en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources conditionnellement à la réception des pièces suivantes :

- résolution municipale;
- permis nécessaire à la réalisation du projet, tel que celui d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 168-2013 : Carrefour de la diversité présenté par la Société de développement de Wotton pour un montant maximum de 61 377 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé , montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (30 688,50 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (30 688,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU

- 50 % (30 688,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (18 413,10 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (12 275,40 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8426

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – WOTTON

PROJET : INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE WOTTON

(PROJET 169-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 169-2013 : Installation de filets protecteurs présenté par la Municipalité de Wotton dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à l'installation de filets protecteurs au terrain de balle;

CONSIDÉRANT le souci des jeunes familles recherchant les installations sécuritaires pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 11 700 \$ et que l'investissement total est de 16 610 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 1302-029 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 169-2013 : Installation de filets protecteurs présenté par la Municipalité de Wotton pour un montant maximum de 11 700 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 850 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (5 850 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (5 850 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (3 510 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (2 340 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8427

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – ASBESTOS

PROJET : CLOCHES À VÊTEMENTS

PROMOTEUR : VILLE D'ASBESTOS

(PROJET 170-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 170-2013 : Cloches à vêtements présenté par la Ville d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'installation de cloches à vêtements pour la récupération de linge pour l'organisme du comptoir familial à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention est de 1 750 \$ et que l'investissement total est de 2 750 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficiera à la communauté locale;

CONSIDÉRANT que le projet à une valeur environnementale puisqu'il permettra le détournement de vêtement vers les sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques, Assurer la pérennité des communautés rurales* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT qu'il s'inscrit dans le plan d'action de la Ville d'Asbestos suite au forum municipal du 19 février 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 20136-30 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet 170-2013 : Cloches à vêtements présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 1 750 \$, ou correspondant à un apport maximal de 63,6 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (875 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (875 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (875 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (525 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (350 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8428

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – ASBESTOS

PROJET : PATINOIRE BEAUSITE

PROMOTEUR : VILLE D'ASBESTOS

(PROJET 171-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 171-2013 : Patinoire Beausite présenté par la Ville d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'aménagement d'une dalle de béton pour la patinoire extérieure du secteur Beausite d'Asbestos ainsi que l'installation de structure d'aluminium et de bande de *polyboard* en permanence;

CONSIDÉRANT qu'un mur de projection pour la présentation d'animation ou de film sera érigé derrière les bandes à un bout de la patinoire;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 55 000 \$ présentée au pacte rural pour un investissement total de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficiera à la communauté locale;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-67 de la Ville d'Asbestos qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 171-2013 : Patinoire Beausite présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 55 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 61,1 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (27 500 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (27 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (27 500 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (16 500 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (11 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8429
PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – ASBESTOS
PROJET : BALANÇOIRES POUR AINÉS
PROMOTEUR : VILLE D'ASBESTOS
(PROJET 172-2013)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 172-2013 : Balançoires pour aînés présenté par la Ville d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire l'installation de 2 équipements extérieurs pour les personnes âgées dans le Parc du centenaire :

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 6 400 \$ présentée au pacte rural pour un investissement total de 10 400 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficiera à la communauté locale;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations. Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-67 de la Municipalité qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 172-2013 : Balançoires pour aînés présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 6 400 \$, ou correspondant à un apport maximal de 61,5 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 200 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (3 200 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (3 200 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (1 920 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (1 280 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8430**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL – ASBESTOS****PROJET : LOCAL – CLUB OPTIMISTE****PROMOTEUR : CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS****(PROJET 173-2013)**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 173-2013 : Local – Club optimiste présenté par le Club Optimiste d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager un local dans le garage de l'ancien presbytère Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour l'organisme;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 10 000 \$ présentée au pacte rural pour un investissement total de 21 550 \$;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux orientations suivantes : *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-82 de la Ville d'Asbestos qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet 173-2013 : Local – Club Optimiste présenté par le Club Optimiste d'Asbestos pour un montant maximum de 10 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 46,4 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 50 % (5 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet
- OU
- 50 % (5 000 \$) lors de l'adoption du projet
 - 30 % (3 000 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
 - 20 % (2 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**PROJET XLII-2013 : ATELIER MONT HAM**

Le projet est reporté à une séance ultérieure.

2013-04-8431**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL****PROJET : LES SOURCES VUES DU CIEL****PROMOTEUR : LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE****(PROJET XLVI-2013)**

CONSIDÉRANT le projet XLVI-2013 : Les Sources vues du ciel présenté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-8364 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la bonification du projet qui a été faite en collaboration avec Mme Marie-Eve Morin, agente de communication et de promotion CLD des Sources et de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un volet mentionnant que la MRC des Sources va bénéficier d'une banque de photographies et qu'elle devienne l'unique propriétaire;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un deuxième volet pour du soutien technique pour les conférences de presse de la part de M. Sylvain Laroche;

CONSIDÉRANT le montant réajusté de la demande financière à 33 996 \$ auprès du Pacte rural – volet supralocal pour un investissement total de 43 066 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet XLVI-2013 : Les Sources vues du ciel présenté par Le P'tit Bonheur de Saint-Camille pour un montant maximum de 33 996 \$, ou correspondant à un apport maximal de 78,9 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet supralocal;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (16 998 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (16 998 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (16 998 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (10 198,80 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (6 799,20 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2013-04-8432**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014****FORMATION NATIONALE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources concernant la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que cette entente stipule à l'article 4F que la MRC doit s'assurer de la libération de son agente de développement rural pour participer aux diverses formations nationales soutenues financièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, notamment la formation annuelle nationale tenue par Solidarité rurale du Québec;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec (SRQ) invite les agents de développement rural à participer à la formation annuelle qui aura lieu du 7 au 10 mai 2013 à Victoriaville;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription pour la formation du 7 au 10 mai 2013 sont de 150 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec assume les frais des repas et les pauses tout au long de la formation;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec remboursera les frais de déplacement ainsi que ceux des repas non prévus à la formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources autorise l'agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, à participer à la formation nationale des agents de développement rural donnée par Solidarité rurale du Québec du 7 au 10 mai 2013 à Victoriaville;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 150 \$ plus taxes applicables à Solidarité rurale du Québec pour la formation, sous réserve des sommes disponibles au budget « formation » de l'agente de développement rural.

Adoptée.

2013-04-8433

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL RAPATRIEMENT DES SOMMES NON UTILISÉES

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-11-8224 par laquelle la MRC des Sources a engagé une somme de 4 665,19 \$ de son Pacte rural – volet supralocal pour la réalisation du projet XXXVII-2012 « Étude des besoins en transport collectif » présenté par la MRC des Sources.;

CONSIDÉRANT la décision des élus de rapatrier cette sommes dans l'enveloppe du pacte rural – volet supralocal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 4 665,19\$ du projet XXXVII-2012 « Étude des besoins en transport collectif » présenté par la MRC des Sources dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE 2013

La chargée de projets et agente de développement rural, Mme Julie Coulombe informe les membres du conseil que quatre (4) municipalités ont répondu à la demande de soutien au niveau des ressources humaines pour l'Université rurale québécoise 2013. Elle mentionne également qu'il y aura une rencontre du conseil d'administration à Cookshire cette semaine. Le préfet, M. Hugues Grimard rappelle la mission de l'URQ qui est de mettre en valeur les projets ruraux qu'on fera connaître aux congressistes.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil qu'à la suite de la résolution de la MRC où elle demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'assumer un leadership plus affirmé dans le projet de création du Parc régional du Mont-Ham auprès des autres paliers gouvernementaux, une rencontre est prévue le 24 avril 2013 avec le MAMROT et le MRN pour connaître la suite dans ce dossier.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2013-04-8434

ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2011 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 80-98 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (AFFECTATION PARCELLAIRE)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 12 avril 1999, du Schéma d'aménagement révisé, règlement 80-98 de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT la transmission à la MRC des Sources, le 9 août 2010 d'une copie certifiée conforme de la résolution 2568-2010 par laquelle le conseil municipal de la Ville de Danville, envisage d'amender, à certaines restrictions et limitations, la zone agricole « A-11 » de son règlement de zonage numéro 359 ;

CONSIDÉRANT que cet amendement serait à l'effet que soit autorisée la pratique d'activités récréatives contraignantes d'auto-cross, de moto-cross et de véhicules tout terrain (vtt) sur une partie du lot 16Q-P du rang 2 du chemin Nicolet-Falls du cadastre du Canton de Sipton dans la circonscription foncière de Richmond;

CONSIDÉRANT que pour que soit autorisé la pratique d'activités récréatives contraignantes telles que l'auto-cross, la moto-cross ainsi que l'usage de véhicules tout terrain (vtt) sur cette partie du territoire en milieu rural, une modification au Schéma d'aménagement proposée;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 21 février 2011, le conseil de la MRC a adopté le « Projet de Règlement numéro 186-201 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation parcellaire) »;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 168-2013 de la Ville de Danville stipulant l'annulation de l'intention formulé dans la résolution 2568-2010 et officialisant le retrait du projet sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT que par cette résolution de la Ville de Danville, le conseil de la MRC des Sources n'est plus dans la nécessité de poursuivre la modification de son Schéma d'aménagement révisé, règlement 80-98, entamé par le projet de règlement 186-2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Germain Ducharme
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- rend nul et sans effet le « Projet de Règlement numéro 186-2011 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation parcellaire) »;
- rend nul et sans effet le Document d'accompagnement au projet de Règlement numéro 186-2011;
- rend nul et sans effet le Document « Projet d'aménagement et pratique du sport sur circuit fermé du petit Nicolet »;
- annule la résolution 2011-02-7502 demandant l'avis auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à l'égard du « Projet de Règlement numéro 186-2011 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation parcellaire) »;
- rend nul et sans effet le Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux outils locaux d'urbanisme à l'attention des municipalités locales sur le territoire de la MRC des Sources en lien avec le Projet de Règlement numéro 186-2011 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement (Affectation parcellaire).

Adoptée.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2013-04-8435

ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DU TERRITOIRE ESTRIEN

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat financier concernant la production d'orthophotographies aériennes pour la région de l'Estrie entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Table des MRC de l'Estrie (TME);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de 211 000 \$ et que la contribution de la TME est de 85 000 \$;

CONSIDÉRANT que la superficie de la MRC des Sources est de 792,90 km² et que le montant à déboursier est d'un maximum de 5 349,78 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources assume les frais d'orthophotographies aériennes pour un montant maximal de 5 349,78 \$.

Adoptée.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

2013-04-8436

DÉNEIGEMENT SAISONS 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016

POSTE DE POLICE (SQ) À WOTTON

CONSIDÉRANT la demande de soumission de gré à gré à l'entreprise Service de déneigement R. Nault pour le service de déneigement pour trois (3) années, soit 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation du service de déneigement pour trois (3) années est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service de déneigement pour le poste de la SQ à Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. René Perreault
appuyée par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Service de déneigement R. Nault pour le déneigement au poste de police de la Sûreté du Québec du 600 rue Gosselin à Wotton :

2013-2014	au montant de 5 600 \$ (excluant les taxes)
2014-2015	au montant de 5 750 \$ (excluant les taxes)
2015-2016	au montant de 5 800 \$ (excluant les taxes).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente pour le déneigement pour et au nom de la MRC avec Service de déneigement R. Nault.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2013-04-8437

DATE DE DÉPÔT - RAPPORT MISE EN PLACE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE AN 1

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4) a adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SI) et qu'il est entré en vigueur le 21 février 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit fournir annuellement au ministère de la Sécurité Publique un rapport sur la réalisation du plan de mise en œuvre du SI ;

CONSIDÉRANT que l'administration financière des municipalités se fait du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT la date de remise du rapport annuelle du SI au mois de mars, il a été demandé aux représentants du ministère de la Sécurité Publique de déplacer la date de remise au mois de janvier pour coordonner l'administration financière municipale et la réalisation des actions inscrites au plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse de la part du ministère de la Sécurité Publique et ses représentants aux nombreuses demandes adressées pour ce changement administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources demande au ministère de la Sécurité Publique de répondre officiellement aux recommandations de son comité de sécurité incendie, soit :

- établir l'état de réalisation des actions inscrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année ;
- émettre son premier rapport au ministère sur une durée de réalisation du plan de mise en œuvre de vingt-deux (22) mois et pour les trois (3) années suivantes rétablir l'échéancier de la remise du rapport aux douze (12) mois.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 4 juin 2013, à 9 h 30, à Ham-Sud.

2013-04-8438

PROJET PILOTE DE DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET DÉROGATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 3 avril 2013 du comité de sécurité publique de la MRC des Sources concernant un projet pilote de desserte récréotouristique et dérogation au plan d'organisation des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT l'importance que les citoyens de la MRC des Sources attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique sous la forme d'un projet pilote visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2013-2014, est nécessaire afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de ce projet pilote;

CONSIDÉRANT que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit réinvestir 192 heures, au cours de l'année 2013-2014, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, en partie, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernés, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouille pouvant avoir affecté le seuil minimum;

CONSIDÉRANT que le projet pilote débutera à compter du mois de juin 2013 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT que le projet pilote pourra être prolongé pour une période d'une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, présentera un bilan du projet pilote au plus tard en juin 2014.

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par M. Benoît Bourassa
appuyé par M. Ghislain Drouin*

Que le comité de sécurité publique de la MRC des Sources appuie le projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

D'envoyer également copie de la présente au Commandant du District de l'Estrie, M. Sylvain Caron.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

2013-04-8439

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-04-8440

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} MARS AU 31 MARS 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300002 et 201300006 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 59 036,29 \$.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles tiendra une séance extraordinaire le mercredi 1^{er} mai 2013, à 17 h, pour sa dissolution.

EAU

2013-04-8441

DEMANDE D'APPUI MAINTIEN POSTE COORDONNATEUR DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel daté du 8 avril 2013 de la Coordonnatrice du bassin versant de la rivière Nicolet Sud-Ouest, Mme Stéphanie Durand;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MAPAQ-Estrie se dit ouverte à démarrer d'autres projets de bassins versant au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que la coordination du projet de la rivière Nicolet Sud-Ouest doit être prolongée d'une année supplémentaire mais avec une diminution de 40 % du financement accordé;

CONSIDÉRANT que la problématique d'érosion des sols est encore très présente sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup d'actions qui ont été réalisées en milieu agricole par la mise en place de cette démarche du MAPAQ;

CONSIDÉRANT qu'il reste plusieurs problématiques à résoudre afin de continuer de réduire l'apport de sédiments déposés dans le lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, par son comité de gestion de l'eau, bénéficie de l'expertise acquise par Mme Durand, en milieu agricole sur son territoire;

CONSIDÉRANT cette expertise forte intéressante au sein des comités techniques pour le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources reconnaisse et appuie le travail effectué par Mme Stéphanie Durand, Coordonnatrice du bassin versant de la Rivière Nicolet Sud-Ouest, pour diminuer l'apport des sédiments provenant des terres agricoles sur son territoire.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Des questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que la reconduction du pacte rural, le report des projets du pacte rural, la provenance de la réaffectation au supra-local, l'admissibilité des salaires dans les projets du pacte rural et supra local, le projet de sensibilisation au compostage résidentiel, la réserve financière, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

M. Claude Messier fait la lecture d'un article de Radio Canada, daté du 30 novembre 2012, intitulé «Dépotoir de Lachute : le ministère veut sévir».

MRC FINANCES

2013-04-8442

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2013

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Germain Ducharme

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2013 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-04-8443

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} MARS AU 31 MARS 2013

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} mars au 31 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201300136 à 201300244 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 362 175,15 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Le préfet, M. Hugues Grimard, présente M. Gabriel Landry, technicien en géomatique. M. Landry est entré en fonction le 8 avril et aura pour mandat d'assister la coordonnatrice en sécurité incendie dans la mise en place des entraides automatiques, et l'aménagiste dans le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un mandat de cinq (5) mois.

MRC ADMINISTRATION

2013-04-8444

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-04-7151 du conseil de la MRC des Sources nommant et attribuant les sièges au conseil d'administration du CLD des Sources ;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée générale annuelle 2013, les mandats pour les sièges numéros 1 et 3, occupés respectivement par M. Pierre Therrien et M. Jacques Hémond, viennent à échéance;

CONSIDÉRANT que les deux (2) représentants ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources nomme les conseillers M. Pierre Therrien au siège numéro 1 et M. Jacques Hémond au siège numéro 3 du conseil d'administration du CLD des Sources, pour une période de deux (2) ans (2013-2015).

Adoptée.

2013-04-8445

CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DES SOURCES AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que selon le calendrier de conservation des archives de la MRC des Sources, tel qu'approuvé par le conseil de la MRC, certaines archives peuvent être éliminées;

CONSIDÉRANT que certaines archives ont déjà été détruites par le passé, mais que leur référence fait toujours partie de la liste des boîtes archivées dans la voûte de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser l'élimination des documents pour se conformer à la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire procéder à l'élimination des documents listés ci-dessous, en s'assurant que cette élimination soit faite conformément à la Loi.

Code	Titre	Année	Année de destruction	Boîte	
203-105	Chèques de Québec en Forme année 2004 et année 2005	2004-2005	2013	S-A	2-42
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à L et reçus	2003	2011	S-A	2-35
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) M à Z et reçus	2003	2011	S-A	2-35-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à Z et reçus	2004	2012	S-A	2-40
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) M à Z et reçus	2004	2012	S-A	2-40-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) A à M	2005	2013	S-A	2-43-A
207-121	Factures MRC d'Asbestos (incluant poste de police) N à Z et reçus	2005	2013	S-A	2-43-B
205-110	Site - Registre comptable année 2003 avec factures	2003	2011	S-A	Site 2-39A
205-110	Site - Registre comptable année 2004 avec factures	2004	2012	S-A	Site-2-4
205-110	Site - Registre comptable année 2005 avec factures	2005	2013	S-A	Site-2-5-B
205-110	Site - Registre comptable année 2006 avec factures	2006	2013	S-A	Site-2-6-A
303-140	Assurance-collective - La Personnelle-Vie – Adhésion, contrat, avenants 1 à 6 (1985-89), avenant 7 (1990-98), prestations assurance-salaire, primes à payer, soumissions (La Capitale)	1985-2007	2013	S-A	8-2
705-121	RénoVillage il y a 1 dossier 2001-2002, 7 dossiers 2003-2004 et 1 dossier 2004-2005	2004	2011	S-A	7-24-3
905-104	Mutations St-Joseph-de-Ham-Sud	1995 à 2002	2011		9-30
905-104	Mutations (Saint-Georges-de-Windsor)	1998 à 2002	2013	S-A	9-35
905-104	Mutations (Wotton)	1999 à 2002	2013	S-A	9-38
906-102	Rôle d'évaluation (St-Adrien, St-Camille, St-Georges, Ham-Sud, Trois-Lacs, Wotton) exercice financier 2000	2000 à 2002	2013	S-A	9-24
906-102	Rôle triennal 2000-2001-2002	2000 à 2002	2013	S-A	9-24

Adoptée.

2013-04-8446

CONGRÈS DES AMÉNAGISTES 2013

CONSIDÉRANT la tenue du congrès 2013 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui se tiendra les 24, 25 et 26 avril 2013, à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources autorise l'urbaniste-stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, à participer au congrès 2013 de l'Association des aménagistes du Québec, les 24, 25 et 26 avril 2013 à Québec;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 375 \$ de même que les frais de déplacement à même le budget «Formation aménagiste».

Adoptée.

2013-04-8447

SOIRÉE RECONNAISSANCE, DÉSIGNATION COUP DE CŒUR 2012

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources à la deuxième édition de sa Soirée Tapis Rouge qui se tiendra le mercredi 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, chacune des municipalités de la MRC des Sources fera valoir son entreprise «méritoire» et ainsi démontrer que notre région est prête plus que jamais à intensifier sa diversification;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite présenter son coup de cœur 2012, soit la Table de diversification économique pour le Fonds de 50 millions pour l'implication de ses membres dans l'élaboration de la vision stratégique de développement de la MRC des Sources et la politique d'investissement de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources désigne son coup de cœur 2012 à la soirée reconnaissance Tapis Rouge de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources, soit la Table de diversification économique pour le Fonds de 50 millions.

Adoptée.

2013-04-8448

MANDAT – REFONTE DU SITE WEB MRC

CONSIDÉRANT l'embauche d'une agente de communication au CLD des Sources et à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le site web de la MRC des Sources doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT que le comité de communication de la MRC des Sources et du CLD des Sources travaillera à la refonte des sites web des deux (2) organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate le CLD des Sources pour refaire son site web, en même temps que celui du CLD des Sources;

QUE la MRC des Sources s'engage à payer les frais encourus pour la MRC.

Adoptée.

2013-04-8449

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE D'ASBESTOS, 31 MAI 2013

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice du maire d'Asbestos le vendredi 31 mai 2013 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources par M. René Perreault et M. Frédéric Marcotte.

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 90 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2013-04-8450

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, DISTRICT DE L'ESTRIE, LE 29 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice régional 2013 de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, le 29 août 2013 au Club de golf de Cowansville;

CONSIDÉRANT qu'une partie des bénéfices du tournoi ira à un organisme de notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

D'autoriser le préfet et le président du comité de sécurité publique à participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, Estrie, le 29 août 2013 à Cowansville;

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 110 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2013-04-8451

REFINANCEMENT EMPRUNTS, FIBRE OPTIQUE ET POSTE DE POLICE DE WOTTON – APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le refinancement d'un montant de 198 900 \$ relatif à un emprunt pour la fibre optique venant à échéance le 26 juin 2013;

CONSIDÉRANT le refinancement d'un montant de 1 003 700 \$ relatif à un emprunt pour le poste de police de Wotton venant à échéance le 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sur la possibilité de combiner les deux (2) refinancements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soit et est mandaté à procéder à un appel d'offres publiques pour le refinancement des emprunts pour la fibre optique et le poste de police de Wotton.

Adoptée.

MRC IMMEUBLE**2013-04-8452****MANDAT SERVICE D'ARCHITECTURE ET SERVICE D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-8381 par laquelle la MRC des Sources a émis le mandat d'entreprendre des démarches, gré à gré, auprès d'un architecte et d'un ingénieur pour la préparation de plans et devis pour la nouvelle configuration des bureaux de Services Canada au 309 Chassé;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions pour la préparation des plans et devis préliminaires pour les services d'architecture et d'ingénierie, soit :

Service d'architecture : Chantal Brodeur	5 250 \$ + taxes
Service d'ingénierie : Les Consultants SM inc.	4 675 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources octroie le mandat au service d'architecture Chantal Brodeur et d'ingénierie Les Consultants SM inc., aux montants respectifs de 5 250 \$ et 4 675 \$ plus taxes, pour la réalisation des plans et devis préliminaires de la nouvelle configuration des bureaux de Services Canada.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF**2013-04-8453****TRANSPORT COLLECTIF****RAPPORT D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT le versement d'une somme de 40 000 \$ par le ministère des Transports du Québec qui défraie une partie des coûts engendrés par l'exploitation d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources pour l'année 2012 (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette demande, la MRC des Sources doit produire un rapport d'exploitation des activités qui détaille la clientèle, les déplacements, le fonctionnement du service, les ententes et les contrats ainsi que le volet financier selon le modèle *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012* fourni par le ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'exploitation 2012 mentionne l'âge, le sexe et les municipalités d'où proviennent la clientèle, le nombre de déplacements et leurs raisons, les heures de fonctionnement du service, les ententes et contrats effectués avec Transbestos ;

CONSIDÉRANT que le volet financier fait état de revenus totalisant 61 504 \$ répartis comme suit :

Usagers	6 504 \$
MRC	15 000 \$
MTQ	40 000 \$

CONSIDÉRANT que le volet financier fait état de dépenses totalisant 61 407 \$ répartis comme suit :

Administration générale	1 895 \$
Contrat	59 512 \$

CONSIDÉRANT que le surplus de 97 \$ a été réaffecté à l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC adopte le document *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012* selon le modèle fourni par le ministère des Transports du Québec qui démontre que la MRC des Sources a investi 150 000 \$ plus 6 504 \$ des usagers dans le transport collectif au 31 décembre 2012 pour un total de revenus de 61 504 \$ et un total de dépenses de 61 407 \$;

Que ce rapport d'exploitation 2012 soit acheminé au ministère des Transports du Québec ;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer le document *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural – année 2012*.

Adoptée.

RENCONTRE 4 AVRIL 2013

La chargée de projets et agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, informe les membres du conseil que l'étude réalisée par Gestrans pour identifier les besoins et les solutions possibles pour le développement du transport collectif entre la Ville de Sherbrooke et les MRC de l'Estrie a été déposée à la rencontre du comité transport collectif de la MRC des Sources du 4 avril 2013. Certaines données de cette étude ont été comparées avec la région de Montréal. Mme Coulombe mentionne que le rapport déposé par Gestrans apparaît peu réaliste en fonction des coûts que cela demanderait aux municipalités.

VARIA

2013-04-8454

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Germain Ducharme propose la levée de la séance à 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier